



ZONE **NORD-EST**

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

**Procédure de Transmission des feuilles de match
Saison 2018-2019**

**Bourgogne-Franche Comté - Grand Est
Hauts de France - Île France - Normandie**



zne.fdm@ffhg.eu

Les feuilles de match sont contrôlées par :

Christian CATIL - Hélène MELLOR - Fabien MEREL - Jean-Claude TANGUY

Les feuilles de match doivent être transmises **sous forme PDF uniquement
Toute autre forme sera rejetée**

Rappel de la règle de transmission des FDM

Les équipes en catégorie B ont l'obligation de transmettre à la Zone, sous forme PDF uniquement, les feuilles de match **au plus tard le premier mercredi qui suit la rencontre**. Tout manquement à ces dispositions sera sanctionné conformément aux dispositions de l'Annexe AS-1- Infraction 4-2 soit 50 € puis 100 € en cas de récidive